



## Licenciement, démission ou suspension de contrat

-----  
Par sarahjeanne

Bonjour,

Je suis étudiante et travail dans un restaurant depuis bientôt 2 ans. Seulement voilà les affaires vont mal et notre patron est malade, il vient d'être arrêté et ne sais pas quand et si, nous allons réouvrir.

Il me demande de faire un choix entre trois choses :

- suspendre mon contrat actuel
- démissionner, pour ensuite me reprendre en extra
- ou me licencier pour faute de ma part

Aucune de ces options ne me parle. Je lui ai demandé de m'accorder une semaine de délais pour que je puisse me renseigner et y réfléchir, il ne m'a donné qu'une journée. L'ensemble me paraît louche.. Est il dans son droit? Je ne sais pas quoi faire.

Merci d'avance !

Bonne journée